

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI 2015

POSTE - TBM

CGSP

FGTB Services Publics

1^{er} mai La force de toutes nos luttes

71^e année - n°5- mai 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO

1^{er} mai, fête des
travailleurs...
qui luttent

P. 3



POSTE

La fiche de paie
P. 9



TBM

Régionale de Bruxelles-Capitale
Appel aux candidat(e)s
P. 16

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2015 – Revenus 2014

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Interrégionale de Bruxelles (IRB)

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin de 8h30 à 12h (dernière entrée à 11h30) et de 14h à 16h (dernière entrée à 15h30) à l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès.

Welkenraedt

Les jeudi 11 juin et vendredi 19 juin, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolay), à la CGSP, rue de la Gare, 14 (1^{er} étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

Photo Une

Toile déployée le long de l'amphithéâtre de l'Assemblée mondiale des Femmes lors du Forum social mondial 2015 à Tunis.
(Voir article p. 6)



Arlon - 1^{er} MAI 2015

Au Menu :

10h30 Accueil – Café et Cie
11h Débat :

« La Gauche défend-elle encore les travailleurs ? »

Intervenants:

Philippe Courard (PS)
Cécile Thibaut (Ecolo)
Marco Van Hees (PTB)
Christian Binet (MG)

Débat co-animé par:

Jacques Devillers Secrétaire de la Mutualité Socialiste &
Joël Thiry Secrétaire FGTB

13h BBQ Cheminots

14h30 Théâtre de rue musclé, stands et bonne humeur!

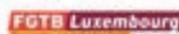
Réservations avant le 24 avril

063/23 01 00 ou micheline.debot@casp.be

063/24 00 59 ou sandrine.baetsle@fgtb.be



On fait quoi des pavés ?!



1^{ER} MAI 2015 FGTB NAMUR

20^{ES} Festivités

INVITATION CORDIALE A TOUTES ET TOUS
CGSP - Rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 NAMUR

PROGRAMME

10:30 Accueil - Café ☕ ☕

11:00 Meeting 🗣️ 🗣️

Accueil
Joseph THONON, Secrétaire régional intersectoriel de la CGSP NAMUR
Gratiseurs :
Michel MEYER, président de la CGSP
Guy FAYS, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB
Marc GOBLET, Secrétaire général fédéral FGTB

12:00 Apéritif musical 🍷 🎵

12:30 Barbecue géant 🍖 🍖

(adultes : 12,00€ - enfant : 6,00€)
Réservation obligatoire pour le 17/04/2015
par versement au n° de compte : 636-3827404-08
(communication : SACNam 1er mai 2015)
par téléphone : 081/72.91.43 ou 081/72.91.12
par fax : 081/72.91.31
par mail : maryse.dussart@casp.be
veronique.lenaerts@casp.be

14:00 Ambiance musicale 🎵 🎵

19:00 et animations 🎪 🎪

22:00 Cloture des festivités ➡️

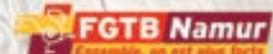
NOMBREUX STANDS

GRANDE TOMBOLA
Tirage permanent

BAGUETTE « VIANDE »
(après 18h)

MUGUETS

BUFFET « PÂTISSERIES »



1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent

Chaque année, aux alentours du 1^{er} mai, les débats renaissent sur ce qu'est exactement la fête du 1^{er} mai : fête du travail ou des travailleurs ? Puis, plus grave encore, le 1^{er} mai est depuis quelques années en Belgique sujet à la récupération la plus démagogique qu'il soit : le MR (Mieux pour les Rentiers ou encore Menteurs Récidivistes) organise une fête, tendant à faire croire qu'il est le parti qui défend les travailleurs.

Que ce soit du point de vue historique, ou au regard de l'actualité, c'est avant tout le jour des travailleurs qui luttent. Les travailleurs luttent parce qu'ils ont conscience que le meilleur moyen de s'en sortir n'est pas de courber l'échine dans l'attente d'une éventuelle récompense individuelle, augmentation voire promotion. Ils savent que le seul moyen de s'en sortir est de faire fi des différences entre les travailleurs pour se battre ensemble. C'est ainsi que le 1^{er} mai était d'abord une journée de grève pour la réduction du temps de travail puis de lutte contre les répressions.

Aujourd'hui, le gouvernement des droites et son complice et débiteur le patronat veulent faire travailler plus longtemps les travailleuses et travailleurs dans leurs carrières en supprimant des assimilations d'interruption de carrière et en prolongeant la durée de la carrière jusque 67 ans. Et pour faciliter ces attaques contre nos droits, ils attaquent le droit de grève (service minimum,...) et même la capacité de manifester (il devient quasi impossible d'obtenir une autorisation de manifester à Bruxelles ou pire encore à Anvers).

L'histoire bégaie et nous nous devons de retenir les leçons de l'histoire. Employés et ouvriers, travailleurs du public et du privé, travailleurs sans emploi ou avec, belge ou immigré, homme ou femme, notre combat doit être de faire reculer ce gouvernement dans sa politique funeste, néfaste socialement et inefficace économiquement (sauf pour les rentiers). Et si ce gouvernement ne sait pas reculer, il peut aussi tomber.

Militants de la FGTB, nous devons convaincre les travailleuses et travailleurs des autres organisations (malgré l'attitude de certains responsables) ou encore non affiliés qu'il est vital de mener le combat.

L'obsession de l'austérité fait germer les idées les plus délirantes. Ainsi, en Flandre, des parlementaires CD&V (aile « sociale » du gouvernement) proposent de remplacer le transport public et collectif par des co-voiturages sous l'égide de la multinationale UBER. En Wallonie, certains envisagent de fusionner les communes et leur CPAS. C'est une ineptie et c'est dangereux ! Les CPAS ont été créés parce qu'ils sortaient l'octroi de l'aide individuelle du marchandage et du clientélisme entre majorité et opposition. La réponse de certains est de créer plutôt des intercommunales de CPAS. Ce n'est pas la solution non plus, quand on voit les ratages dans les zones de police ou dans la mise en place des zones de secours.

La solution est une remise en cause de la dette illégitime, l'arrêt de cadeaux fiscaux aux entreprises et le changement de politique fiscale et sociale. Ainsi, les autorités publiques auront des moyens pour mener une vraie politique publique éco-responsable mais surtout luttant pour la réduction des inégalités. Il faut une autre politique pour une autre société, bref Tout Autre Chose.

Grever le droit de grève, c'est crever



18 février : journée mondiale d'action pour le droit

Ne touchez pas au droit de grève !

Nous observons actuellement une régression dramatique des droits fondamentaux conquis de longue lutte depuis le début du XXe siècle : criminalisation grandissante des mouvements sociaux, arrestations « préventives » lors de manifestations, restriction des libertés et atteintes à la vie privée, principe de la concertation sociale foulé du pied par les mandataires politiques... et le constat atterrant qu'une série de points au programme du Vlaams Blok en 1996, qui justifiait un cordon sanitaire à l'encontre de ce parti, font à présent partie intégrante du programme du gouvernement fédéral.

Dans le même temps, les restrictions budgétaires imposées d'abord pour sauver un secteur bancaire victime de ses propres dérives, puis pour respecter des recommandations européennes - qui par ailleurs empêchent toute possibilité de reprise - touchent de plein fouet la société dans son ensemble. Les coupes drastiques effectuées dans les dépenses publiques nous affectent non seulement en tant que travailleurs, allocataires sociaux, étudiants, pensionnés, mais également en tant qu'usagers des services publics.

Les services publics, faut-il le rappeler, représentent le premier instrument de redistribution de la richesse et garantissent la solidarité. Basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent en outre à la richesse économique du pays et à la qualité de l'emploi.

■ Sur l'autel de l'austérité

Lorsque sur l'autel de l'austérité le gouvernement sacrifie des pans entiers des budgets alloués au secteur public, qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, des transports, de la santé ou encore de l'armée ou la police, non seulement il plonge un grand nombre de travailleurs et d'allocataires sociaux dans un risque accru de pauvreté (au premier rang desquels une large majorité de femmes), mais il sabote lui-même les services qu'il est censé assurer (suppression de lignes à la SNCB et au TEC, non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 dans l'administration, licenciements dans les communes, diminution des subventions à la culture et à la jeunesse, réductions des missions publiques attribuées à la Justice, etc.) et délaisse ainsi l'une de ses principales missions, celle d'assurer l'accès de tous les citoyens à des services de base classés au rang de droits fondamentaux.

Quand les droits des travailleurs sont menacés et qu'aucune voie de concertation ne permet d'aboutir à un accord, la seule et dernière possibilité de contester une décision patronale unilatérale est la grève. Une grève n'a lieu que

lorsque la voie de la concertation a échoué. Une grève n'est jamais menée par plaisir, quelle que puisse être l'image véhiculée par une certaine presse. Les travailleurs qui se mettent grève pour défendre la qualité de leur emploi - et par là-même, la qualité du service qu'ils seront en mesure d'assurer - perdent leur(s) journée(s) de salaire et risquent des mesures de rétorsion de la part de l'employeur, alors que, pour nombre d'entre eux, il est déjà difficile de joindre les deux bouts.

■ Place de grève

La grève est l'ultime recours qu'ont les travailleurs de faire entendre leur voix, de faire respecter leurs droits. Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. Porter atteinte au droit de grève, de quelque manière que ce soit, équivaut à renier les engagements de la Belgique en matière de respect des droits fondamentaux.

■ Pour un service maximum

Or, le projet d'instaurer un service minimum représente bien une atteinte au droit de grève. Rappelons au passage, pour désamorcer ce que l'annonce peut avoir de démagogique, qu'un service minimum est bel et bien assuré là où il correspond à une nécessité vitale (hôpitaux, prisons, homes, crèches...). L'imposition d'un service minimum, outre l'atteinte qu'elle porterait au droit fondamental des travailleurs qu'est le droit de grève, aurait également pour effet de créer une inévitable détérioration du service public en termes d'accès et de qualité. Et porterait par conséquent préjudice à la société toute entière, ouvrant la voie à l'inégalité d'accès aux services de base, à une société à deux vitesses.



La santé économique d'une société, de même que sa stabilité sociale, sont intrinsèquement liées à la qualité de ses services publics. Celle-ci dépend directement des budgets qui leur sont alloués, et de la qualité de l'emploi qui y est assurée.

Lorsque le droit de grève est menacé, le dernier recours qu'ont les travailleurs pour exiger le respect de ces conditions de base est remis en cause.

Partout en Europe, les atteintes au droit de grève se multiplient, mettant à mal la négociation collective. C'est pourquoi le 18 février a été décrété par la Confédération syndicale internationale Journée d'action mondiale pour le droit de grève.

En tant que syndicat de services publics, nous nous opposons à toute logique de démantèlement des services publics, et réclamons le maintien d'un service maximum, c'est-à-dire le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens en tant qu'usagers des services publics.

■ **Grave crise à l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

Existe-t-il une démocratie sans droit de grève ? Y a-t-il quelque part une dictature qui le reconnaisse ? Non.

Aujourd'hui, par exemple, au sein même de l'Europe, plus de 260 syndicalistes espagnols sont poursuivis pour avoir exercé le simple droit de grève. Ces inculpations s'élèvent à un total de plus de 140 années de prisons. Certains accusés risquent même jusqu'à 8 années de prison. Et pour couronner le tout, ces accusations se basent sur un article du code pénal qui date encore de l'époque de la dictature franquiste.

Une des normes les plus fondamentales de l'OIT est la liberté syndicale, définie comme la liberté pour les travailleurs de négocier collectivement leurs conditions de travail. Cette liberté comporte nécessairement celle de décider collectivement de ne pas travailler à des conditions jugées collectivement inacceptables, autrement dit de faire grève.

Dans la déclaration de Philadelphie de l'OIT en 1944, la communauté internationale rappelait que « *le travail n'est pas une marchandise* ». Le travail n'est pas un produit inanimé comme une banane ou un smartphone que l'on peut



négocier pour maximiser son profit ou minimiser son prix. Les normes internationales du travail garantissent que le développement économique reste axé sur l'objectif consistant à améliorer la vie des hommes et des femmes et à préserver leur dignité. La liberté syndicale et le droit de négociation collective font partie des normes fondamentales de l'OIT.

Le refus du groupe des employeurs à l'OIT de reconnaître cette réalité est à l'origine d'une crise importante au sein de cette organisation. C'est loin d'être une discussion en chambre. La position des employeurs participe d'une volonté globale d'affaiblir les droits des travailleurs et travailleuses partout dans le monde.

■ **L'OIT réaffirme la reconnaissance du droit de grève**

Une avancée significative vient cependant d'être réalisée à l'OIT, après deux années durant lesquelles le groupe des employeurs de l'OIT a paralysé le système de contrôle mondial des Nations unies, dans l'intention de faire disparaître plusieurs décennies de jurisprudence de l'OIT en faveur du droit de grève.

Les représentants des syndicats et des employeurs sont parvenus à un accord début mars, lors d'une réunion spéciale visant à sortir de l'impasse. Cet accord repose sur la reconnaissance du droit d'entreprendre une action revendicative, soutenue par la reconnaissance explicite du droit de grève de la part des gouvernements, en vertu de la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

L'accord fait suite à la forte mobilisation syndicale internationale du 18 février, qui a donné lieu à plus de 100 manifestations dans au moins 60 pays en soutien au droit de grève.

La CGSP wallonne est fière d'y avoir contribué !

La CGSP wallonne présente au FSM

Du 24 au 29 mars 2015, 14 ans après la première édition de Porto Alegre, s'est tenu à Tunis le 11^e Forum social mondial. La CGSP wallonne participait activement, aux côtés des camarades de la FGTB et des autres centrales professionnelles, aux différentes activités prévues tout au long de ce FSM.

Organisé au cœur de la région qui a vu naître le cycle de luttes et révolutions du « Printemps arabe », dans un pays qui, malgré les actes de terreur dont il a encore tout récemment fait l'objet, héberge le socle déjà solide d'une nouvelle société démocratique bâtie par un élan citoyen porteur d'espoir et de persévérance, ce FSM se voulait un nouveau « coup de fouet » pour l'ensemble des luttes sociales, syndicales et citoyennes à travers le monde.

Un espace de débat démocratique

Cette nouvelle édition du FSM a sans aucun doute concrétisé une nouvelle fois le succès qu'avait connu la précédente version du Forum social mondial de mars 2013 (deux ans seulement après la Révolution du 14 janvier 2011), accueillant, malgré une situation sécuritaire délicate, environ 70 000 militants et 5 000 associations de 170 pays. La société civile tunisienne, fortement présente, a contribué largement à la préparation et à l'organisation du forum, et a prouvé le caractère unique de l'expérience tunisienne et les progrès accomplis tout au long de la révolution dans toutes les régions du pays. Pour rappel, et selon la définition qu'en donne le site officiel du FSM, « *le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG's et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du FSM* », disponible sur le site www.fsm2015.org.

Consolider nos réseaux

Bordé d'un foisonnement d'activités connexes, rencontres et forums thématiques (forum syndical, forum des médias indépendants, forum des femmes syndicalistes du monde arabe, journée de l'eau, journée axée sur les accords de libre-échange, etc.) regroupant, alimentant et consolidant des

réseaux internationaux mobilisés sur ces thématiques, le Forum social mondial met en lien et en action des acteurs du monde entier dans la recherche d'alternatives pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Soulignons également la forte et active présence syndicale tout au long de ce FSM, qui place au cœur des débats la défense des droits des travailleurs et la nécessité d'un travail commun, globalisé, en alliance avec les autres forces progressistes associatives et citoyennes, dans le sens d'une plus grande cohésion face aux politiques ultralibérales et à la répression dont sont victimes de nombreux syndicalistes à travers le monde.



Lutter contre les accords de libre-échange

La défense des services publics, ainsi que les enjeux connexes de la taxation des transactions financières, de l'audit citoyen de la dette et de la dénonciation des accords de libre-échange et des politiques d'ajustement prônées par les institutions financières, figuraient également parmi les axes centraux de nombreux débats.

La CGSP wallonne proposait ainsi un atelier sur l'Accord sur le Commerce des Services (ACS), composé d'orateurs issus des quatre coins du monde ayant en commun leur lutte quotidienne contre ce Traité. Cet atelier a rencontré un franc succès, de même que l'ensemble des activités liées au thème des accords de libre-échange, co-organisées par la CGSP aux côtés de camarades de multiples horizons.



Les acquis sociaux

« Les acquis sociaux sont des privilèges qui font obstacle à la compétitivité ». Cette phrase fictive pourrait pourtant aisément être proférée par n'importe quel ténor politique, voire par la Fédération des entreprises de Belgique et pourquoi pas par le plus grand adepte de la concertation sociale, j'ai nommé Charles De Wever. Pourquoi cette expression est-elle utilisée à tort et à travers ? Et que pourrions ou devrions-nous dire à la place ?

Tombés du ciel ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis tendrait à accréditer la thèse selon laquelle ces *acquis* seraient un beau jour tombés du ciel. Une telle présentation des faits vise à occulter l'histoire sociale car il faut à tout prix s'inscrire dans le présent et être un *homo economicus* performant ! Pour ce faire, il faut en quelque sorte être cultivé hors-sol, sans racine. Cet effacement de la dimension de la lutte tend à indiquer que ce temps est révolu et qu'il s'agirait d'œuvrer et de fonctionner de manière plus pacifique, de procéder à la *concertation* même si cette dernière est un simulacre, une coquille vide. Et puis, bien sûr, face à la modernité et aux nombreuses réformes, il faut s'adapter et cesser de se cramponner à ces acquis d'un autre temps. Ces acquis sociaux sont des anachronismes obsolètes qui nuisent à la compétitivité : les droits des travailleurs, les congés, les services publics, tout doit passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte compétitivité.

Les conquêtes sociales ne constituent toujours que les miettes du festin !

Des privilèges d'un autre temps ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis présente l'avantage incommensurable de faire passer ces avancées, fruit de nombreuses et longues luttes pour des privilèges indus. Et pour mieux les détruire, rien de tel que de monter une catégorie de travailleurs contre une autre. Ainsi, les fonctionnaires seront pointés du doigt comme étant des privilégiés ; les plus bas instincts seront flattés pour susciter des réflexes de jalousie favorables à l'installation de la zizanie et pour accu-

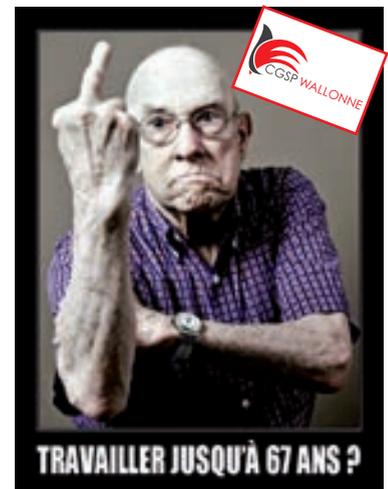
ser celles et ceux qui défendent encore ces conquêtes présentées comme des privilèges (pensons au salaire différé). Nous pouvons en prime compter, bien évidemment, sur les médias pour semer le doute et mettre de l'huile sur le feu. Puisque les combats sociaux n'ont pas toujours été menés au même rythme et de la même manière, l'existence de disparités est normale, sans oublier les spécificités propres à chaque statut. De là à qualifier ces disparités de privilèges, il y a un pas allègrement franchi par celles et ceux qui y voient un intérêt, à savoir celui de semer la discorde parmi les travailleurs afin de mieux asseoir leur hégémonie.

Retour vers le futur ?

Redéfinir l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis et de privilèges permet d'induire une certaine confusion dont profitent les tenants du Capital pour passer à l'offensive et hausser le ton en cette période austéritaire, véritable effet d'aubaine.

Rappelons toutefois que si les conquêtes sociales ont été concédées par des employeurs en échange de la paix sociale, celles-ci n'ont constitué et ne constituent toujours que les miettes du festin.

L'élimination progressive des conquêtes sociales présentées et diluées sous les termes d'acquis sociaux voire de privilèges est un gigantesque retour en arrière, aux premières années du capitalisme au XIX^e siècle et il est piquant de constater que ce retour en arrière est orchestré précisément par des acteurs qui bénéficient le plus de situations privilégiées - acteurs économiques, hommes et femmes politiques - dont



l'activité principale vise à déconstruire pièce par pièce les conquêtes sociales de celles et ceux qui restent les seuls créateurs de la richesse.

1^{er} Mai, symbole de toutes nos luttes

Le 1^{er} mai, la fête du droit des travailleurs et partant la fête des travailleurs, célèbre un événement tragique et marquant de l'histoire des États-Unis : en effet le 1^{er} mai 1886, des ouvriers font grève aux usines Mac Cormick à Chicago afin d'obtenir une réduction du temps de travail. La répression sera très violente. La grève va s'y prolonger et une bombe explosera le 4 mai tuant des policiers. Quelques syndicalistes anarchistes seront condamnés à mort et pendus malgré l'absence de preuve.

Le 1^{er} mai est donc un rappel vivant de l'importance des luttes du passé, luttes qui ont débouché sur des conquêtes dans la perspective d'un progrès social.

Bonne fête, Camarades !

1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte

Chaque année, le 1^{er} mai est l'occasion pour les militants de la CGSP de se ressourcer, de renforcer leur détermination à défendre leurs valeurs et un modèle social solidaire. Avant la fête, ils auront participé à un séminaire sur la concertation sociale dans le secteur public et à un conseil syndical défendant le droit de grève comme moteur du progrès social puis à un meeting de l'Action commune.

Au programme

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

Sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles. Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, Président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des luttes sociales qui nous mobilisent.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.



Animations et concerts gratuits - place Rouppe dès 13h

Village solidaire ; maquillage enfants ; château gonflable ; carrousel ; attractions ; stands info, etc.

15h : concerts

IZIA

C'est une Izia transformée qui viendra défendre sur scène son nouvel album, fraîchement sorti. Désormais, Izia chante en français et fait danser. Ce n'est pas un virage, c'est une évolution. Izia a grandi et son nouvel album lui ressemble. La Vague est la bande son d'une époque, la nôtre, où les frontières entre les genres musicaux n'existent plus.

PROTOJE & THE INDIGNATION

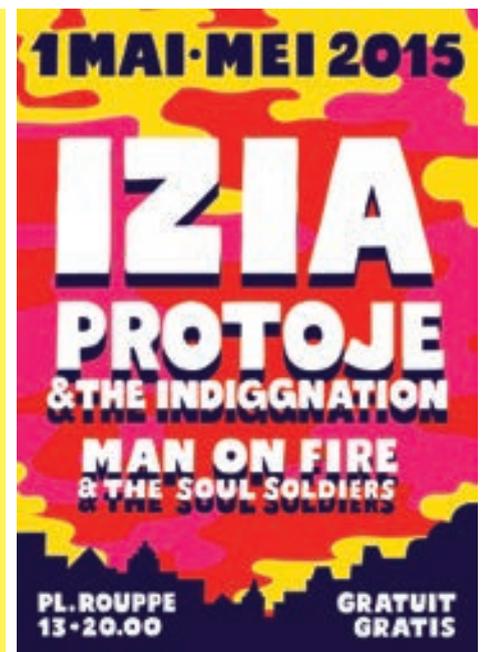
Le reggae conscient, responsable et engagé refait surface pour le plus grand plaisir des passionnés ! Les experts jamaïcains se sont tous mis d'accord pour dire que Protoje incarne le renouveau du mouvement reggae. Son nouvel album *Ancient Future*, sorti en mars, s'annonce déjà comme l'album le plus abouti de sa carrière. Le Revival roots fera vibrer la place Rouppe, ce Premier Mai !

MAN ON FIRE AND THE SOUL SOLDIERS

Les gagnants du *Working Class Live 2015* sont neuf musiciens amoureux de la culture afro-américaine. Sur scène, ils partagent cet amour en mélangeant nouvelles compositions et reprises. En véritable bête de scène, Selim Boudraa, leader et chanteur du groupe, incarne à merveille ces références de la soul et du funk, qui vivent en lui. *We Will Give You Some Soul* !

+ De nombreuses animations de rue ! 20h : Fin

www.brusselsmaydayfestival.org • www.fgtbbruxelles.be
www.abvvbrussel.be • Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
 Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





La fiche de paie

bpost a organisé une formation destinée aux secrétaires régionaux et aux délégués de secteur afin de :

- les aider à comprendre plus facilement la fiche de paie actuelle ;
- leur montrer en primeur les améliorations prévues pour mai 2015 ;
- leur expliquer pourquoi on ne pouvait pas garder l'ancienne présentation.

Le principe de la fiche de paie

Pourquoi des principes de paie ?
Quels principes de paie ?

Raison	Principe
BS2000 ne calculait pas correctement le précompte et les cotisations sociales - trop peu de précompte, - solde d'impôts souvent élevé, principalement pour les bas salaires.	Globalisation des revenus.
Inégalités dans le calcul dans le BS2000 des absences non rémunérées à 100 %. Plusieurs méthodes de calcul selon les statuts.	Un seul système pour tous les statuts. Conforme au marché.
Obligation de payer le salaire en fin de mois et nécessité de faire des contrôles avant de payer.	Calendrier de la paie

Ces trois principes expliquent pourquoi on ne pouvait pas garder l'ancienne fiche de paie et pourquoi les informations apparaissent ainsi sur la fiche.

La globalisation des revenus

Pourquoi ?

- Garantir un calcul correct des cotisations sociales et du précompte.
- Répondre aux évolutions légales sans coûts supplémentaires pour l'entreprise.

Que fait notre système de paie ?

- La manière dont on calcule les cotisations sociales et le précompte est juste.
- Les cotisations sociales et le précompte sont calculés lors du paiement de la rémunération.
- Les rémunérations ordinaires sont globalisées pour calculer le précompte professionnel sur « rémunérations normales ».

- Le taux de précompte des allocations exceptionnelles (double pécule, prime de fin d'année...) n'est appliqué que sur les allocations exceptionnelles et en calculant correctement la rémunération annuelle.
- La partie de l'ancien code 68 qui dépasse 31,70 € est soumise au précompte.

Les conséquences

- L'application correcte des règles fiscales impacte le salaire net versé aux travailleurs mais n'impacte pas l'impôt dû par eux.
- Au regard de l'application correcte de ces règles fiscales, il n'est techniquement pas possible de déterminer l'équivalent en net de chacun des éléments salariaux payé aux travailleurs.
- Pour les membres du personnel qui touchent des primes en M+1, on recalcule en M+1 :
 - les rémunérations exceptionnelles (pécule de vacances et allocation de fin d'année) ;
 - les cotisations sociales (y compris le bonus à l'emploi qui est une réduction de cotisations sociales) et le précompte.

Les principes de proratisation

Principes

- Principe 1 : le salaire mensuel est égal à 1/12e du salaire annuel indexé.
- Principe 2 : calcul pour les heures prestées.
- Principe 3 : calcul pour les absences payées.
- Principe 4 : calcul pour les absences pour disponibilité.

Calcul

Le salaire mensuel brut se calcule comme suit :

- [(T x i x 1/12) x ETP % x somme (heures prestées/ heures à prester)]
- + [(T x i x 1/12) x ETP % x P % x somme (heures d'absence/heures à prester)]
- + [(T x i x 1/12) x ETP % x P % x somme (heures de disponibilité/heures à prester pour un horaire temps plein)]

Légende :

T = Traitement annuel brut

i = index

ETP % = pourcentage d'emploi (ex. 4/5 temps = 0,8)

P % = pourcentage de paiement

Pourquoi ces principes ?

- Ils sont applicables à tous les statuts.
- Ils sont conformes à ce que la plupart des entreprises font, y compris dans le secteur public
 - Belgacom : membres du personnel contractuels ;
 - Fonctionnaires fédéraux (Calcul basé sur le nombre de

jours, l'entreprise utilise les heures parce que cela correspond mieux aux horaires de travail de bpost).

Le calendrier de la paie

Calendrier mensuel de la paie

Chaque mois : vous recevez votre salaire l'avant dernier jour du mois et votre fiche de paie se trouve dans votre boîte le dernier jour.

Exemple en mars : votre salaire est versé le 30, la fiche est chez vous le 31.

7 jours avant la fin du mois, commence la période de clôture. Ce qui veut dire que l'on arrête la situation. En mars, c'était à partir du 23 mars.

Pourquoi cette période de clôture ?

Pour effectuer les contrôles, imprimer les fiches de paie et effectuer les versements.

Tous les événements qui se produisent entre le moment de la clôture et la fin du mois sont inconnus au moment de l'élaboration de votre paie.

Exemples : si vous êtes malade les 27 et 28 mars ou si vous prenez des jours de congé.

Ces événements feront d'office l'objet d'une régularisation le mois suivant.

Paiements en M et en M+1 (voir tableau ci-dessous)

- Paiement le mois même
- Prestations connues par le système au moment du « freeze », gel des données pour pouvoir faire les contrôles et clôture.
- Chèques repas et intervention résidence – lieu de travail.
- Paiements en M+1
- Ces paiements en M+1 sont appelés régularisations, même s'il ne s'agit pas seulement de corrections.
- Ils concernent principalement :
 - le paiement des primes telles que la prime de nuit, l'allocation de remplacement, l'indemnité RGPT, l'allocation pour absence d'accident...
 - rectifications de données inconnues à la clôture : maladie en fin de mois, congé demandé après « freeze » pour la fin du mois.
- Ils impliquent un recalcul des cotisations sociales (dont le bonus à l'emploi) et du précompte.

Paiements en M+1 - Exemples

Régularisation de décembre 2014

Rubrique	Montant ()
Brut soumis aux cotisations sociales	92,49
1724 Alloc. connaissance produits	92,49
Cotisations sociales	-12,09
/301 ONSS rémunération normale	-12,09
Imposable	80,40
Précompte professionnel	-36,59
/411 Imposition rémun. ordin.	-36,59
Total de décembre 2014	43,81

Régularisation de décembre 2014

Rubrique	Montant ()
Brut soumis aux cotisations sociales	66,11
1718 Allocation absence accident	66,11
Cotisations sociales	-22,36
/301 ONSS rémunération normale	-8,64
/30L Rédu. ONSS (empl.) –bonus à l'empl.	-13,72
Imposable	43,75
Précompte professionnel	-20,65
/411 Imposition rémun. ordin.	-18,68
/41U Réduc. préc. prof. bonus emploi	-1,97
Indemnités	18,00
4726 Indemnité RGPT	18,00
Total de décembre 2014	41,10

Régularisation de janvier 2015

Rubrique	Montant ()
Brut soumis aux cotisations sociales	54,46
1718 Allocation absence accident	54,46
Cotisations sociales	-18,46
/301 ONSS rémunération normale	-7,12
/30L Rédu. ONSS (empl.)-bonus à l'emp.	-11,34
Brut non soumis aux cotisations sociales	6,63
3SA1 Frais transp. véhicule perso.	6,63
Imposable	42,63
Déductions	0,00
/30E Cotis. mens. ONSS spéciale	0,00
Indemnités	21,00
4726 Indemnité RGPT	21,00
Total de janvier 2015	63,63

Régularisation de décembre 2014

Rubrique	Montant ()
Brut soumis aux cotisations sociales	129,83
1005 Allocation de nuit	82,62
1041 Allocation ENA	3,67
1718 Allocation absence accident	43,54
Cotisations sociales	-44,12
/301 ONSS rémunération normale	-16,97
/30L Rédu. ONSS (empl.)-bonus à l'emp.	-27,15
Brut non soumis aux cotisations sociales	3,18
3SA1 Frais transp. véhicule perso.	3,18
Imposable	88,89
Précompte professionnel	-34,40
/411 Imposition rémun. ordin.	30,49
/41U Réduc. préc. prof. bonus emploi	-3,91
Indemnités	13,00
4726 Indemnité RGPT	13,00
Total de décembre 2014	67,49

Calendrier annuel

Le montant du salaire net est aussi influencé par le paiement de primes et avantages annuels.

Mois	Événement*
Janvier	- Paiement des jours de quota au-delà des 63 jours. - Paiement des prestations de Nouvel An.
Mars	- Allocation de gestion.
Avril	- Pécule de vacances (stat., CB et aux.). - Bonus non récurrent.
Mai	- Recalcul du pécule (avec éventuellement conséquences sur le précompte et le bonus à l'emploi). - Paiement des soldes positifs des repos compensateurs et du compteur opérationnel (situation fin mars). - Pécule de vacances (CNB). - Bonus.
Septembre	- Allocation de gestion.
Novembre	- Allocation de fin d'année. - Contribution réquisitoires. - Prime d'intégration. - bpaid gift card.
Décembre	- Recalcul de l'allocation de fin d'année (avec éventuellement conséquences sur le précompte et le bonus à l'emploi).

*Les événements ne concernent pas toujours tous les statuts.
Pour plus de détails, consulter l'intranet HR&O

Quelle est la structure de la fiche de paie ?

Voir tableaux pages suivantes

Page 12 : les données personnelles, le contact, le décompte salarial (1/2)

Page 13 : les données personnelles, le contact, le décompte salarial (2/2)

Page 14 : les détails (3/4)

Page 15 : les régularisations (4/4)





30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Les données personnelles, le contact, le décompte salarial (1/2)

Fiche de salaire de mai 2014

Votre contact chez bpost : HRCC
Tél. : 0800/22247

Si votre situation change,
si vous constatez des erreurs,
ici se trouvent les coordonnées de contact
pour le signaler chez HR

Vos données personnelles

Matricule :
N° registre national :
Statut : Employé contractuel
Fonction : Sorteorder Internat Zendingen
État civil : Marié
Personne(s) à charge :
Enfant(s) : 2

Vos données salariales

Salaire annuel à 100 % : 13 007,73 €
Régime de travail : 38,00 h/sem
Index : 160,84
Barème de paiement : DA

Nombre de chèques repas : 16

Le nombre de chèques repas
se trouvant dans votre
enveloppe

Rubrique	Montant (€)
Brut soumis aux cotisations sociales	1 743,47
1OVP Salaire brut jours prestés	1 267,98
1B50 Jour férié légal	158,50
1B51 Congé légal	316,99
Cotisations sociales	-94,21
/301 ONSS rémunération normale	-227,87
/30L Réd. ONSS (empl.)-bonus à l'emp.	133,66
Brut non soumis aux cotisations sociales	3,66
3SA1 Frais transp. véhicule perso.	3,66
Précompte professionnel	-218,23
/411 Imposition rémun. ordin.	-243,72
/41T Réduc. préc. prof. bas salaire	6,24
/41U Réduc. préc. prof. bonus emploi	19,25
Déductions	-33,94
/30E Cot. mens. ONSS spéciale	-9,30
4MCO Cot. perso. Chèques repas	-24,64
Indemnités	31,70
4SA1 Frais transp. véhicule perso.	31,70
Salaire net du mois	€ 1 432,45
Régularisation	€ 167,49
Total de décembre 2014	€ 1 599,94

Vos données personnelles
ont un impact sur le
prélèvement du précompte
professionnel donc sur votre
salaire net.
**Vérifiez qu'elles sont
toujours exactes !**

Fiche de salaire de mai 2014

Votre contact chez bpost : HRCC
Tél. : 0800/22247

Le décompte salarial explique le calcul du montant brut vers le montant net c'est-à-dire le montant qui vous est versé à la fin du mois

Vos données personnelles

Matricule :
N° registre national :
Statut : Employé contractuel
Fonction : Sorteorder Internat Zendingen
État civil : Marié
Personne(s) à charge :
Enfant(s) : 2

Vos données salariales

Salaire annuel à 100 % : 13 007,73 €
 Régime de travail : 38,00 h/sem
 Index : 160,84
 Barème de paiement : DA

Nombre de chèques repas : 16

Rubrique	Montant (€)
Brut soumis aux cotisations sociales	1 743,47
10VP Salaire brut jours prestés	1 267,98
1B50 Jour férié légal	158,50
1B51 Congé légal	316,99
Cotisations sociales	-94,21
/301 ONSS rémunération normale	-227,87
/30L Réd. ONSS (empl.)-bonus à l'emp.	133,66
Brut non soumis aux cotisations sociales	3,66
3SA1 Frais transp. véhicule perso.	3,66
Précompte professionnel	-218,23
/411 Imposition rémun. ordin.	-243,72
/41T Réduc. préc. prof. bas salaire	6,24
/41U Réduc. préc. prof. bonus emploi	19,25
Déductions	-33,94
/30E Cot. mens. ONSS spéciale	-9,30
4MCO Cot. perso. Chèques repas	-24,64
Indemnités	31,70
4SA1 Frais transp. véhicule perso.	31,70
Salaire net du mois	€ 1 432,45
Régularisation	€ 167,49
Total de décembre 2014	€ 1 599,94

Le montant total qui est versé sur votre compte.
C'est le montant net du mois + les montants nets correspondant aux régularisations des mois antérieurs

Les détails (3/4)

Fiche de salaire d'avril 2014

Nom et prénom :
N° de matricule

Le détail des prestations et des absences en jours et heures pour le mois

Prestations du mois (heures)

Code	Description	Heures
8U00	Heures prestées	144,4
8U56	Repos compens. (heures)	7,6
8U51	Congé légal (heures)	7,6
8U50	Jour férié légal (heures)	7,6

Prestations du mois (jours)

Code	Description	Jours
8D00	Jours prestées	19,0
8D56	Repos compens. (jours)	1,0
8D51	Congé légal (jours)	1,0
8D50	Jour férié légal (jours)	1,0

Chèques repas

Période	Description	Nombre
04/2014	Chèque repas € 6,00 – 1,54	19

Le détail des chèques repas pour le mois courant : sur base de la situation connue à la date de clôture

Les régularisations (4/4)

Régularisation de février 2014

Rubrique	Montant (€)
Brut soumis aux cotisations sociales	548,64
1005 Allocation de nuit	371,54
1710 Allocation de remplacement	177,10
Cotisations sociales	-185,94
/301 ONSS rémunération normale	-71,71
/30L Réd. ONSS (empl.)-bonus à l'emp.	-114,23
Précompte professionnel	-178,36
/411 Imposition rémun. ordin.	-168,14
/41U Réduc. préc. prof. bonus emploi	-10,22
Déductions	-10,42
/30E Cot. mens. ONSS spéciale	-10,42
Total de février 2014	€ 173,92

Le montant net supplémentaire dû pour les prestations du mois de février

Les régularisations sont des paiements positifs ou négatifs portant sur des mois antérieurs, quelque soit la cause du paiement : paiement en M+1, correction, etc.

Régionale de Bruxelles-Capitale

Appel aux candidat(e)s

En vue des élections syndicales des délégués locaux (H/F), du secteur TBM - Région Bruxelles, qui auront lieu les 2 et 4 juin 2015, un appel aux candidat(e)s est lancé.

Afin de répondre aux conditions, les candidat(e)s doivent :

- remplir les conditions statutaires en vigueur ;
- envoyer leur candidature par écrit au Camarade Moshine Rachik, Président CGSP TBM-Bruxelles, et à l'attention du Camarade Coppens Dario, Secrétaire régional, rue du Congrès 17-19 à 1000 Bruxelles avant le 15 mai 2015 à 24h.

Un accusé de réception sera envoyé par retour du courrier.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • 1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent
- 4 / Dossier • Ne touchez pas au droit de grève !
- 6 / Forum social mondial • La CGSP wallonne présente au FSM
- 7 / Le mot qui pue • Les acquis sociaux
- 8 / IRB • 1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte

Infos POSTE

- 9 / La fiche de paie

Infos TBM

- 16 / Régionale de Bruxelles-Capitale – Appel aux candidat(e)s

www.cgspwallonne.be